



RPN Classification du 21 mai 2024

Nouvelle grille, même sentence

Il aura fallu six Réunions Paritaires de Négociations et l'insistance des organisations syndicales, pour enfin obtenir la clé de répartition de l'enveloppe entre les trois champs conventionnels soit :

- 153 millions pour les Employés et Cadres
- 4 millions pour les Agents De Direction
- 3 millions pour les Praticiens Conseils

Six réunions pour nous sortir un calcul très savant : ils ont divisé l'enveloppe par l'effectif puis l'enveloppe par la masse salariale. La clé de répartition est... la moyenne de ces deux calculs.

L'Ucanss ne donne que peu d'indications sur le fléchage de cette enveloppe, mis à part qu'elle serait utilisée entièrement. Rappelons que l'Ucanss avait pris le même engagement pour l'enveloppe prévue pour les prestations de la Caisse de prévoyance, et pourtant sur les 25 millions initialement prévus, seuls 20 millions ont été budgétés. Les paroles s'envolent...

Comme pour la grille administrative, seuls 30% du personnel de la grille E (personnels de soins et médico-social) seront concernés par la revalorisation des coefficients de base. La fongibilité choisie par l'Ucanss laisse 70% des salariés sur le bas-côté. C'est la conception de l'attractivité de notre employeur !

L'employeur se dit très ouvert au « dialogue social » tout en continuant à dérouler son projet sans tenir compte d'aucune revendication des organisations syndicales. A ce jour, les documents de l'employeur se suivent et se ressemblent, les seules modifications retenues sont les siennes.

La directrice de l'Ucanss nous explique également qu'on peut négocier... Certes mais la RMPP en limitera toujours les effets ! Par exemple, si un agent coche toutes les cases pour obtenir un niveau supérieur, si le budget ne permet pas le repositionnement, il attendra !

Plus précisément sur la grille E, l'employeur nous propose une nouvelle grille avec trois niveaux supplémentaires, mais à l'instar de la grille administrative c'est le même projet avec tassement des emplois, peu de perspective d'évolution... Ce fac-similé est un saupoudrage sur quelques métiers et quelques emplois que l'Ucanss considère de manière unilatérale en tension.

Grille actuelle E	Niveaux de qualification															
	1E	2E	3E		4E	5E	6E			7E	8E	9E	10E	11E	12E	
Coefficients de qualification	190	198	215		240	285	300				345	385	410	605	690	725
Coefficients de base global	222	223	238		252	290	305				351	391	417	615	701	737
Proposition de révision	Niveau de qualification															
	1E	2E	3EA	3EB	4E	5E	6EA	6EB	6EC	7E	8E	9E	10E	11E	12E	
	Coefficients de base global	235	240	248	253	262	300	315	340	355	375	410	425	625	715	750
	Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de qualification	45	42	33		22	15	15			30	25	15	20	25	25
Nombre de points supplémentaires sur la base des coefficients de base global	13	17	10		10	10	10			24	19	8	10	14	13	



L'arbitrage subjectif de l'employeur nous démontre que son projet est déjà bien ficelé. Il réitère son chantage sur l'enveloppe pour accélérer la négociation, en répétant que le budget alloué par les tutelles est négocié pour 2024/2025 et que faute de conclusion, son report n'est pas garanti.

La FNPOS CGT continue de revendiquer que la nouvelle classification puisse impérativement bénéficier à l'ensemble des salariés par une ou des mesures collectives et enfin leur offrir de réelles perspectives de carrière.

[Flash Vidéo :](#)

